

## Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

### LE PRESIDENT,

- Vu le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2 et L.712-3, D 719-48 et suivants ;
- Vu le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 25 mai 2012 ;
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 29 juin 2012 portant délégation au Président,

### DECIDE

#### Article 1 :

Les tarifs d'inscription au colloque « Journées Fiabilité Matériaux Structures » organisé du 31 mars au 1<sup>er</sup> avril 2016 par l'UMR GéoRessources sont fixés comme suit :

- Plein tarif	350,00 €	Ingénieur
- Tarif réduit 1	300,00 €	Universitaire
- Tarif réduit 2	100,00 €	Doctorant
- Tarif réduit 3	40,00 €	Etudiant Master

#### Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

#### Article 3

Le Directeur général des services et l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux de l'UMR GéoRessources et sur le site intranet de l'Université.

Fait à Nancy, le 4 novembre 2015



Pierre MUTZENHARDT